

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 05-452-1934 promulguant dans la colonie le décret du 8 juin 1934 portant classement de station thermale.

n° 05-452-1934

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
5 juillet 1934

Numéro JO  
n° 452 du 31/07/1934

Date du numéro  
31 juillet 1934

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réelant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** le décret du 8 juin 1934, portant classement de station thermale, inséré au Journal officiel de 1<sup>n</sup> République française du 14 juin 1934:

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 8 juin 1954 susvisé portant classement de station thermale.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie

**CHAPON BAISSAC**